



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 14H30
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALON CARRÉ
Convocation du 5 décembre 2023**

Membres en exercices 30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	14 titulaires 6 suppléants
---	--------------------	-------------------------------

Délibération n°418 du Comité syndical

Convention financière ADEUS 2024 et programme de travail

Le travail attendu de l'ADEUS par le SM SCOTERS en 2024 portera notamment sur l'accompagnement du syndicat mixte dans la poursuite et finalisation des travaux de révision :

- l'accompagnement du SM SCOTERS dans la poursuite des travaux de révision : rédaction des pièces selon avancement (DOO, diagnostic, justification des choix, état initial de l'environnement, évaluation environnementale), co-animation des réflexions vers les choix, production de supports et analyses ;
L'année 2024 devra permettre la finalisation de la révision du SCOTERS, en vue d'un arrêt du document fin 2024/début 2025.
- la valorisation de l'expertise et des travaux divers de l'agence au bénéfice de la révision et du territoire du SCOTERS et de ses membres, ainsi qu'en lien avec les échelles supra (SCoT voisins, département, Région, transfrontalier) : selon PTP (Programme de Travail Partenarial) 2024
- la mobilisation des ressources et outils techniques de l'agence (SIG-cartographie, INDESIGN, INTEO, etc.) et de son réseau de partenaires.

Depuis le lancement de la révision du SCOTERS en 2018, la contribution du SCOTERS à l'ADEUS est fixée à un montant forfaitaire de 150 000 € /an. La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2024 est ainsi fixée à cette somme.

Madame Michèle KANNENGIESER, trésorière de l'ADEUS, ne prend pas part au vote.

*Le comité syndical,
sur proposition de la présidente,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge la présidente du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2024 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 18 DEC. 2023

La publication le 18 DEC. 2023

Strasbourg, le 18 DEC. 2023



**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**

